

SENSIBILISATION AU RISQUE AMIANTE



Modalité au choix : en présentiel ou en formation à distance synchrone (en visioconférence)
Possibilité d'organisation en intra-entreprise (sur devis).



7 heures

TARIF PUBLIC

A partir de 290,00 €

DÉLAI D'ACCÈS

Entre 15 jours et 90 jours suivant
programmation au planning
annuel

NATURE DE L'ACTION

PAC : Action de formation permettant
de favoriser le développement des
compétences des travailleurs

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION

QCM (Questions à choix multiples)
durant le parcours permettant de
s'auto-évaluer : sur la plateforme LMS
(quiz, exercices glisser / déposer ; texte
à trou) et avec le formateur
collectivement, quiz (jeux dynamiques),
participation et réponses aux questions
du formateur

FORMALISATION

Attestation individuelle de fin de
formation

PARTICIPANTS

Nombre maximum : 15



PUBLIC

Toutes personnes voulant se sensibiliser à la réglementation amiante du Code
du Travail et de la Santé Publique.



PRÉREQUIS

Aucun



OBJECTIFS

Se sensibiliser aux exigences de la réglementation amiante, destiné aux
personnes encadrant ou mandatant des équipes susceptibles de libérer des
fibres d'amiante lors de travaux : les décideurs des maîtres d'ouvrage, maîtres
d'oeuvre, architectes, syndic de copropriété : Être capable de prendre en
compte le risque amiante pour les opérations de travaux et démolition;
Connaitre les obligations réglementaires; Connaitre, savoir lire, interpréter les
repérages et avoir une analyse critique de la documentation technique relative
à l'amiante; Avoir les éléments de langage permettant de comprendre les
échanges avec les professionnels impliqués (Désamiantage, gestion et lecture
des devis, gestion et transport des déchets...)





PROGRAMME

La notion de danger et de risque - L'amiante qu'est ce que c'est? - Pathologies de l'amiante et suivi médical - Où trouve-t-on l'amiante? - Introduction à la réglementation amiante - Le Code de la Santé Publique - Le Code du travail - Distinction Sous-section 3 et Sous-section 4 - Evaluation initiale du risque amiante - Les moyens de protection collective (MPC) - Les équipements de protection individuelle (EPI) - La gestion des déchets amiante.



FORMATEURS

Formateurs salariés ASE Formation et/ou formateurs partenaires, experts dans le domaine, ayant une expérience dans l'amiante (minimum 5 ans)



MOYENS PEDAGOGIQUES

En présentiel, présentation sur vidéoprojecteur/ En visioconférence, projection numérique des supports (diapositives commentées, exposés, échanges expérience terrain, cas pratique, schéma dynamique, QCM ou Quiz ...)

Matériel requis pour formations en distanciel : ordinateur (type PC ou tablette), connexion internet, caméra et microphone



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations en présentielle sont réalisées dans les salles de formation du centre (ADAP déposé et validé, Registre d'accessibilité consultable), celles de nos partenaires ou en location (ERP).

Les formations Ouvertes à Distance peuvent être suivies par un public en situation de handicap (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation

Plus d'infos sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits> ou sur www.agefiph.fr

Pour toute question notre référent Handicap reste joignable au 04.66.21.21.46.



SATISFACTION

Taux de satisfaction :



Taux de réponse : 90% (37 participants ont répondu / 4 n'ont pas répondu)



ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

ASE-FORMATION.COM



04 66 21 21 46

